



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Inspection Pédagogique

Dossier suivi par

Nathalie Dupré

IA-IPR histoire-géographie
Nathalie.dupre@ac-nantes.fr

Stéphane Aubriot

IEN-ET STI

Stephane.aubriot@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3



Nantes, le 13 septembre 2019

Le Recteur de la Région académique Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes, Chancelier des universités,

À

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées d'enseignement professionnel, des CFA, des collèges, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs des écoles,

S/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, directrices et directeurs académiques des services de l'Éducation nationale.

Objet : Education au développement durable (EDD) et labellisation E3D

Depuis 2013, l'éducation au développement durable est entrée dans le Code de l'Éducation (« Art. L. 312-19 de la loi modifiée par la loi 2015-992 du 17 août 2015 : *L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles. Les formations dispensées dans les établissements d'enseignement technologique, professionnel, agricole et les centres de formation des apprentis veillent à favoriser la connaissance des techniques de mise en œuvre et de maintenance des énergies renouvelables, ainsi que des dispositifs d'efficacité énergétique et de recyclage* ».)

A la suite de son dialogue en avril dernier, avec les lycéens élus du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL), Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse s'est engagé dès le 5 juin sur [huit axes d'accompagnement et d'actions](#) en faveur du développement durable. Lors de sa conférence de presse le 27 août dernier, le ministre a présenté les priorités de l'année 2019-2020, parmi lesquelles le défi environnemental ; il a rappelé que l'école doit être à l'avant-poste de la transition écologique parce que « *la lutte contre le changement climatique et [les mesures] en faveur de la biodiversité sont deux sujets majeurs pour l'avenir, [impliquant] une mobilisation de l'ensemble de notre société et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs* ». En conséquence, la place des élèves est renforcée, pour les rendre véritablement acteurs de la transition écologique dans les écoles, les collèges et les lycées.

Dans la continuité de la politique éducative en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable, initiée par la circulaire 77-300 du 29 août 1977 (*Instruction générale sur l'éducation des élèves en matière d'environnement*), renforcée par les circulaires de 2004, 2007, 2011 et 2015, le système éducatif continue ainsi d'avancer vers une généralisation de l'éducation au développement durable afin d'amener les

élèves à comprendre les liens étroits entre protection de l'environnement et de la biodiversité, cohésion sociale et développement économique. La [circulaire 2019-121 du 27 août 2019](#), intitulée « *Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030* », s'inscrit dans cette continuité et rappelle d'entrée que « *la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité constituent un enjeu majeur des prochaines décennies* ».

Les différentes mesures de cette circulaire sont les suivantes :

Première mesure : les écoles et établissements doivent devenir, de manière systématique, des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité :

- en menant au sein de chaque école ou établissement au cours de l'année scolaire 2019-2020 une action pérenne en faveur de la biodiversité,
- en généralisant les éco-délégués,
- en s'assurant, en lien avec les collectivités, du caractère systématique du tri des déchets et en y sensibilisant les élèves,
- en luttant contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires,
- en tirant les conséquences de ces initiatives par la généralisation de leur reconnaissance dans le cadre du label E3D,
- en créant un concours annuel « Ecole verte » destiné à récompenser les meilleures initiatives en matière de protection de l'environnement, concours qui sera lancé dès le mois de septembre 2019.

Deuxième mesure : le pilotage académique et local de la transition écologique doit être renforcé et s'appuyer sur les dynamiques créées par la démocratie lycéenne.

A ce titre, j'invite les personnels de direction à se mobiliser pour mettre en œuvre les initiatives citées précédemment, pour favoriser l'engagement des instances de démocratie collégienne et lycéenne au service du développement durable et pour renforcer les partenariats institutionnels et associatifs.

Troisième mesure : Ces actions concrètes doivent être des leviers pour renforcer les thématiques de la protection de l'environnement et de la biodiversité dans les programmes et les diplômes. Pour mémoire, l'EDD est une éducation transversale, les thèmes et les problématiques du développement durable sont présents dans tous les programmes d'enseignement, de l'école primaire, du collège et du lycée général, technologique et professionnel.

Les parcours, notamment le parcours citoyen, offrent de multiples opportunités d'engagement dans des actions et des projets en lien avec l'éducation au développement durable. Les Parcours Avenir, Educatif de santé et le parcours d'éducation artistique et culturelle peuvent être enrichis dans le cadre de projets interdisciplinaires EDD. Au collège, les enseignements pratiques interdisciplinaires, dont celui portant sur « transition écologique et développement durable », sont des approches et des supports pour cette éducation transversale aux enjeux fondamentaux.

Quatrième mesure : Ces actions concrètes, menées au niveau local, doivent être pensées dans une perspective européenne et internationale et peuvent entrer en résonance avec les deux événements internationaux qui auront lieu en 2020 : le congrès mondial de l'UICN (Union internationale de conservation de la nature) qui aura lieu à Marseille en juin 2020 et la COP 15 Biodiversité en Chine.

Cinquième mesure : Lors du dialogue de gestion, chaque établissement scolaire présentera les éléments du projet d'établissement en lien avec la transition écologique et le développement durable.

Le [formulaire](#) en ligne mis à votre disposition depuis deux ans a été actualisé en prenant en compte les éléments de la nouvelle circulaire. Ce formulaire permet de recenser les actions et les projets qui traduisent l'engagement de notre académie dans l'EDD. Ce formulaire permet la remontée de statistiques académiques à la Dgesco. Je vous remercie par avance de le renseigner.

Le label E3D atteste l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans l'éducation au développement durable, à travers des démarches globales inscrites dans le projet d'école ou le projet d'établissement. Depuis l'année scolaire 2014-2015, première année du déploiement de la labellisation E3D¹ « Ecole ou Etablissement en démarche de Développement Durable », des écoles, collèges, lycées ou CFA ont reçu le label national/académique E3D et à ce jour, 89 écoles ou établissements sont labellisés.

	Label E3D	Label Excellence	Total
Ecole	23	3	26
Collège	38	5	43
Lycée	8	1	9
Lycée - SEP	4		4
Lycée Pro	6		6
CFA	1		1
Total	80	9	89

En cohérence avec la quatrième phase de généralisation de l'EDD – EDD 2030, il s'agit de généraliser ce label, autant que possible, à l'ensemble des écoles et des établissements scolaires².

Les écoles et les établissements scolaires qui ne sont pas encore labellisés E3D et qui souhaitent s'engager dans cette démarche de labellisation peuvent déposer leur candidature jusqu'au 16 mars 2020, dans le cadre de la prochaine vague de labellisation prévue en avril 2020. Un [dossier thématique](#) ainsi qu'une [animation](#) accessibles en ligne présentent la démarche et les critères de labellisation retenus pour notre académie. Le dossier de candidature à renseigner est téléchargeable sur la [rubrique EDD](#) de l'espace pédagogique académique.

Les écoles et les établissements scolaires qui ont été labellisés en 2018 ou 2019 sont invités à poursuivre leur engagement dans l'éducation au développement durable : le label E3D leur étant acquis pour 3 ans, ils n'ont pas à déposer de nouveau dossier de candidature cette année.

Les écoles et les établissements scolaires qui ont été labellisés en 2017 doivent déposer un nouveau dossier de candidature pour pouvoir bénéficier à nouveau de la labellisation. Pour les établissements particulièrement engagés dans la démarche et qui ont su tenir compte des conseils apportés lors de la précédente labellisation, le la-

¹ Circulaire académique du 6 juin 2014, labellisation E3D « Ecole ou Etablissement en démarche de Développement Durable ».

² Circulaire 2019-121 du 27 août 2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030 ».

bel « excellence » pourra leur être décerné. Pour cela, ils devront remplir à la fois tous les critères du label E3D (niveaux 1 à 4) et les critères du niveau 5.

Parallèlement, les collèges et lycées, généraux, technologiques ou professionnels qui souhaitent être accompagnés dans le déploiement de l'éducation au développement durable ou dans leur démarche de labellisation peuvent bénéficier d'actions de formation de proximité EDD/E3D (PAF 2019-2020), qui seront assurées par le réseau académique de formateurs EDD (groupe inter catégoriel : chefs d'établissement, adjoints-gestionnaires, professeurs de plusieurs disciplines enseignant en collège, LGT ou LP). Ces actions de formation sont accessibles selon 2 modalités :

- stage d'établissement via *SOFIA*, demandé par le bassin ou par l'établissement lui-même,
- candidatures collectives d'enseignants via le PAF.

Pour cette deuxième option, les caractéristiques de l'action sont les suivantes :

- Intitulé : Accompagnement des établissements en démarche globale EDD/E3D
- Dispositif : 19A0170432
- Module : 49558
- Modalités : 2 fois 1 jour
- CONTENU : Apports : développement durable (DD), éducation au développement durable (EDD), établissement en démarche globale de développement durable (E3D). Méthodologie du diagnostic – projet – échéancier. Evaluation et communication.
- OBJECTIFS : Impulser ou renforcer une culture d'éducation au développement durable. Accompagner un établissement dans sa démarche EDD/E3D.

D'autre part, une action de formation à destination des personnels de direction stagiaires ou titulaires est proposée depuis 2015. L'inscription dans GAIA est à effectuer le 20 septembre au plus tard. Les références au PAF sont les suivantes :

- Intitulé : Impulser /accompagner/assurer le suivi d'une démarche globale de développement durable dans son établissement.
- Dispositif n° 19A0170209,
- module : 49258
- Modalités : 1 jour
- CONTENU : Apport institutionnel sur l'éducation au développement durable.
- Méthodologie de projet au service d'un projet de démarche globale EDD. Outils pour l'aide au pilotage de la démarche globale EDD. Informations sur la labellisation E3D.
- OBJECTIFS : Accompagner les personnels de direction dans la mise en œuvre et le suivi d'une démarche globale EDD, au service de l'apprentissage par les élèves des compétences transversales, notamment citoyennes et disciplinaires.

La semaine internationale pour le climat aura lieu du 20 au 27 septembre 2019. Celle-ci pourra être l'occasion pour vos équipes de lancer des projets ou des actions en lien avec l'éducation au développement durable. D'autre part, du 5 au 13 octobre 2019 aura lieu la 28^{ème} édition de la Fête de la science. J'invite les écoles et établissements à organiser des débats sur les liens entre les enjeux de développement durable, la transition écologique et la lutte contre le changement climatique et/ou à organiser des ateliers scientifiques sur ces sujets.

[L'ensemble des ressources et des textes de référence](#) sont accessibles dans une rubrique transversale dédiée à l'EDD que vous pourrez consulter sur l'espace pédagogique.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension des enjeux d'éducation au développement durable et plus généralement citoyens.

Merci vivement pour votre engagement 
William Marois